Olivier Rioux
Présidence d'élection

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE D'ÉLECTION

Élections partielles de la FÉÉCUM — Automne 2020

Rapport remis à
Monsieur Pierre Losier, Directeur général de la FÉÉCUM

FÉÉCUM
Université de Moncton, campus de Moncton
Le 21 septembre 2020

Introduction

Le rapport ci-présent a pour but de résumer les élections partielles de la FÉÉCUM de l'automne 2020 pour le poste de présidence. L'entièreté de la campagne y sera présentée des mises en candidatures jusqu'aux résultats ainsi que des recommandations quant à la loi électorale de la FÉÉCUM.

Malgré le fait qu'il n'y a eu qu'un poste ouvert pour l'élection, nous avons eu la chance de voir 3 candidats très fort s'y présenter. J'aimerais remercier le soutien constant de Marc-Samuel Laroque, l'agent de communication de la FÉÉCUM. Je voudrais aussi me permettre de remercier les candidats pour avoir fait d'excellentes campagnes numériques compte tenu de la situation de la COVID-19. Finalement, je remercie Samuel Gagnon et Carl Aho pour leurs rapports de présidence d'élections, qui m'ont donné une base afin d'écrire celui-ci.

Remarques sommaires

Cette campagne fut un apprentissage pour tous, étant donné les facteurs affectant le nombre d'étudiants sur le campus, les mesures entreprises par l'administration universitaire ainsi que la loi électorale de la FÉÉCUM qui n'est pas adaptée pour des élections en ligne.

Outre cela, la campagne fut très calme du côté de la gestion de plainte et de conflit entre les candidats et leurs campagnes. Ce facteur et dû au fait qu'il ne s'agit que d'une élection partielle pour un mandat qui durera environ que 5 mois, incluant la période des fêtes.

Candidatures et résultats électoraux

À la fermeture des mises en candidatures, trois personnes avaient envoyé leurs documents afin de pourvoir le poste de présidence d'élections. Le tableau ci-dessous présente les trois candidats ainsi que le nombre de votes que chacun a reçus.

Candidat	Vote (pourcentage)
Alex Arseneau	367 (40,1 %)
Adrien Buote	282 (30,8 %)
Haissam Fangong	266 (29,1 %)
Abstentions	30 (3,2 %)

Nous pouvons remarquer qu'Alex Arseneau a été élu, comme il a reçu le plus de votes. Au total, 945 étudiants du Campus de Moncton ont exercé leur droit de vote à l'élection partielle. Le taux de participation à l'élection fut 27,3 % alors le quorum a été atteint.

* Les abstentions sont présentées dans le tableau ci-dessus, et comptent dans l'obtention du quorum, mais n'influence pas le pourcentage reçu par les candidats.

Calendrier électoral

Voici le calendrier électoral pour les élections partielles de la FÉÉCUM à l'automne 2020.

- Mise en candidature : 31 août au 4 septembre à 16 h.

- Réunion de candidats : 4 septembre à 16 h 15

- Début de la publicité : 7 septembre à 18 h (incluant les publicités en ligne)
- Campagne électorale : 8 au 16 septembre
- Collecte des questions du public : 8 au 10 septembre à 16 h
- Enregistrement du débat par TEAMS : 10 septembre en soirée (heure à confirmer avec Marc-Samuel)
- Publication du débat préenregistré : Le 14 septembre
- Enregistrement des discours : 14 septembre
    - Haissam Fangong : 9 h au bureau de la FÉÉCUM
    - Adrien Buote : 10 h au bureau de la FÉÉCUM
    - Alex Arseneau : 11 h 30 au bureau de la FÉÉCUM
- Jour de vote : 17 septembre à partir de 8 h 30
- Fermeture du scrutin : 17 septembre à 18 h
- Retrait des publicités : 17 septembre de 18 h à 19 h 30
- Dévoilement des résultats : 17 septembre en soirée

Appréciation du processus électoral

Recrutement des candidatures

Plusieurs personnes ont communiqué avec moi durant la semaine de mise en candidatures, cela dit, la plupart d'entre elles n'avaient pas la documentation nécessaire pour être validée. Les trois candidatures valides ont été soumises entre le jeudi 3 septembre et le vendredi 4 septembre à 16 h. Je n'ai participé au recrutement d'aucune candidature.

Réunion des candidats

Cette réunion obligatoire pour les candidats a eu lieu sur TEAMS comme nous devions respecter les règles établies étant donné la crise sanitaire. Je leur ai présenté le calendrier électoral, la loi électorale ainsi que les modalités de l'utilisation des médias sociaux comme la campagne serait quasi complètement en ligne.

Tournée des facultés

Étant donné la crise sanitaire et la campagne numérique, il n'y a pas eu de tournée des facultés.

Questions du public

Afin de recevoir les questions du public pour le débat préenregistré, nous avons demandé aux étudiants d'envoyer leurs questions à l'adresse de la présidence d'élection.

Débat électoral

Comme nous avions plusieurs candidats, mais l'impossibilité d'organiser un débat au bar étudiant et que nous devions garder en tête la notion de distanciation sociale et de « bulles », nous avons fait un débat préenregistré sur la plateforme TEAMS et le débat fut publié le lundi 14 septembre.

Médias sociaux

Les règles que j'ai imposées aux candidats furent envoyées par courriel et répétées plusieurs fois lors de la réunion des candidats. Elles figurent dans mes modifications (en attente d'approbation) à la loi électorale. Comme la campagne fut principalement en ligne et que la loi électorale ne mentionne pratiquement pas l'usage des médias sociaux, j'ai dû créer une politique d'utilisation ainsi que les diverses modalités pour assurer une campagne équitable envers tous les candidats.

Promotion de la campagne électorale

La campagne fut principalement promue sur les médias sociaux officiels de la FÉÉCUM, ainsi que par les médias sociaux officiels des candidats.

Vote en ligne

La même plateforme que lors des deux dernières années fut utilisée pour le vote en ligne. Les résultats furent annoncés sur les médias sociaux de la FÉÉCUM vers 18 h 15 ainsi que par courriel à la masse étudiante.

Atteinte du quorum

Le quorum fut atteint vers 16 h la seule journée de scrutin. Il n'eut aucun problème à l'atteindre.

Avertissements et infractions

Quelques avertissements ont été donnés sur la qualité du français dans les publications des candidats sur les diverses plateformes.

Il n'eut qu'une seule infraction durant l'entièreté de la campagne électorale. Un TikTok en lien avec des enjeux de la FÉÉCUM a été publié sur un compte personnel d'une amie du candidat Alex Arseneau pour ensuite être repartagé en story sur son compte Instagram de candidat. Ma décision a été prise en fonction de plusieurs éléments. Les modalités de l'utilisation des médias sociaux étaient très claires, toute publication en lien avec la FÉÉCUM devait être publiée sur un compte de candidat, le compte devait être nouvellement créé et je devais avoir accès au nom d'utilisateur et au mot de passe. Ayant enfreint ces trois directives, j'ai envoyé une lettre à la campagne et après plusieurs échanges de courriel expliquant de fond en comble ma décision, la campagne accepta l'infraction.

Recommandations

Je n’ai pas de recommandations spécifiques, autres que les changements que je propose à la loi électorale qui sont présentées en rouge à l’annexe A.

Annexe

L'annexe ci-dessous présente les diverses modifications que je recommande au Conseil d'administration de la FÉÉCUM, comme nous devons travailler avec cette loi jusqu'à ce que la restructuration de FÉÉCUM soit finalisée, et qu'il y a une possibilité que l'élection générale de 2021 soit aussi numérique. Je propose plusieurs changements afin d'éliminer certaines zones grises présentes dans cette loi ainsi que plusieurs ajouts qui ont été soulignés lors de cette campane numérique.

Annexe A

Modifications à la loi électorale